

VILLE DE MULSANNE
Département de la Sarthe
Arrondissement du Mans
Centre Communal d'Action Sociale
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 12 mars 2024
En exercice : 13
Présents : 8
Procuration : 1
Votants : 8

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le mardi dix-neuf mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LECOQ Jean-Yves.

Présents :

Mmes, Ms, LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, LEVEAU Edith, JAMIN Joëlle, Isabelle RICHARD.

Absent(s) Excusé(s) : Mmes COUTABLE Odile, LEBoulLEUX Martine Ms DUVAL Gérard, LALOUSE Jean-Claude

Absente : Mme BLASCO Chantal

M. LALOUSE Jean-Claude donne procuration à Mme ANDRÉ Eliane

Secrétaire : LEVEAU Edith

DELIBERATION N° 1-1219

Objet : Compte administratif 2023

Le président se retire de la salle de réunion pour l'examen de cette délibération.

La vice-présidente présente le compte administratif de l'exercice 2023. Les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement

Réalisation des recettes	12 495.42 €
Réalisation des dépenses	16 692.02 €
Déficit	4 196.60 €

Section d'investissement

Réalisation des recettes	1 141.75 €
Réalisation des dépenses	286.65 €
Excédent	855.10 €

Les 8 membres ont voté : POUR

ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, COUTABLE Odile, JAMIN Joëlle, Isabelle RICHARD, Jean-Claude LALOUSE

La délibération est adoptée par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

La secrétaire
Edith LEVEAU



La Vice-Présidente du CCAS
Eliane ANDRÉ



Affichée le
Mise en ligne le

VILLE DE MULSANNE
Département de la Sarthe
Arrondissement du Mans
Centre Communal d'Action Sociale
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 12 mars 2024
En exercice : 13
Présents : 8
Procuration : 1
Votants : 9

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le mardi dix-neuf mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LECOQ Jean-Yves.

Présents :

Mmes, Ms, LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, LEVEAU Edith, JAMIN Joëlle, Isabelle RICHARD.

Absent(s) Excusé(s) : Mmes COUTABLE Odile, LEBoulLEUX Martine Ms DUVAL Gérard, LALOUSE Jean-Claude

Absente : Mme BLASCO Chantal

M. LALOUSE Jean-Claude donne procuration à Mme ANDRÉ Eliane

Secrétaire : LEVEAU Edith

DELIBERATION N°2-1220

Objet : Compte de gestion 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés en 2023 ; et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Il est proposé au conseil d'administration de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Les 9 membres ont voté : POUR

LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, COUTABLE Odile, JAMIN Joëlle, RICHARD Isabelle, LALOUSE Jean-Claude

La délibération est adoptée par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

La secrétaire
Edith LEVEAU



La Vice-Présidente du CCAS
Eliane ANDRÉ



Affichée le
Mise en ligne le

VILLE DE MULSANNE
Département de la Sarthe
Arrondissement du Mans
Centre Communal d'Action Sociale
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 12 mars 2024

En exercice : 13
Présents : 8
Procuration : 1
Votants : 9

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le mardi dix-neuf mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LECOQ Jean-Yves.

Présents :

Mmes, Ms, LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, LEVEAU Edith, JAMIN Joëlle, Isabelle RICHARD.

Absent(s) Excusé(s) : Mmes COUTABLE Odile, LEBoulLEUX Martine Ms DUVAL Gérard, LALOUSE Jean-Claude

Absente : Mme BLASCO Chantal

M. LALOUSE Jean-Claude donne procuration à Mme ANDRÉ Eliane

Secrétaire : LEVEAU Edith

DELIBERATION N°3-1221
Objet : Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un déficit d'exploitation de :

A – Résultat de l'exercice	- 4 196.60 €
B – Résultat antérieurs reportés	12 096.10 €
C – Résultat à affecter (A+B)	7 899.50 €

Pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

D – Solde d'exécution d'investissement n-1	2 544.04 €
E – Soldes des restes à réaliser d'investissement – 1	0.00 €
F – Besoin de financement	0.00 €

AFFECTATION = C = G+H

G – Affectation en réserve en investissement	0.00 €
G' – Affectation complémentaire éventuelle	0.00 €
H) – Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R002)	7 899.50 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

D'inscrire 0.00 € d'affectation en réserves d'investissement à l'article R1068 du budget 2024.

D'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement 2023 (7 899.50 €) en recettes de fonctionnement, article R002 du budget 2024.

D'affecter le solde de l'excédent d'investissement 2023 (2 544.04 €) en recettes d'investissement, article R001 du budget 2024.

Les 9 membres ont voté : POUR

LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, COUTABLE Odile, JAMIN Joëlle, RICHARD Isabelle, LALOUSE Jean-Claude

La délibération est adoptée par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

La secrétaire
Edith LEVEAU



La Vice-Présidente du CCAS
Eliane ANDRÉ



Affichée le
Mise en ligne le

VILLE DE MULSANNE
Département de la Sarthe
Arrondissement du Mans
Centre Communal d'Action Sociale
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 12 mars 2024
En exercice : 13
Présents : 8
Procuration : 1
Votants : 9

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le mardi dix-neuf mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LECOQ Jean-Yves.

Présents :

Mmes, Ms, LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, LEVEAU Edith, JAMIN Joëlle, Isabelle RICHARD.

Absent(s) Excusé(s) : Mmes COUTABLE Odile, LEBoulLEUX Martine Ms DUVAL Gérard, LALOUSE Jean-Claude

Absente : Mme BLASCO Chantal

M. LALOUSE Jean-Claude donne procuration à Mme ANDRÉ Eliane

Secrétaire : LEVEAU Edith

DELIBERATION N° 4-1222

Objet : Budget primitif

Le président présente le budget primitif 2024 en concordance avec le débat d'orientation budgétaire du 23 janvier 2024 :

Les résultats de l'exercice 2023 sont repris dans ce budget primitif 2024.

Section de fonctionnement	
Inscription recettes	25 199.50 €
Inscription dépenses	25 199.50 €
Section d'investissement	
Inscription recettes	2 800.00 €
Inscription dépenses	2 800.00 €

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ceux dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- De voter ce budget primitif 2024
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les 9 membres ont voté : POUR

LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, COUTABLE Odile, JAMIN Joëlle, RICHARD Isabelle, LALOUSE Jean-Claude

La délibération est adoptée par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

La secrétaire
Edith LEVEAU



La Vice-Présidente du CCAS
Eliane ANDRÉ



Affichée le
Mise en ligne le

VILLE DE MULSANNE
Département de la Sarthe
Arrondissement du Mans
Centre Communal d'Action Sociale
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 12 mars 2024
En exercice : 13
Présents : 8
Procuration : 1
Votants : 9

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le mardi dix-neuf mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LECOQ Jean-Yves.

Présents :

Mmes, Ms, LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, LEVEAU Edith, JAMIN Joëlle, Isabelle RICHARD.

Absent(s) Excusé(s) : Mmes COUTABLE Odile, LEBoulLEUX Martine Ms DUVAL Gérard, LALOUSE Jean-Claude

Absente : Mme BLASCO Chantal

M. LALOUSE Jean-Claude donne procuration à Mme ANDRÉ Eliane

Secrétaire : LEVEAU Edith

DELIBERATION N° 5-1223

Objet : Subventions

Il est proposé au Conseil d'Administration d'octroyer des subventions aux organismes et associations suivantes :

Banque alimentaire	50,00 €
Sapeurs-pompiers	150,00 €
Vie Libre	80,00 €
Téléthon	100,00 €
Sarth72	100,00 €
ADIMC Mas Les Mélisses	100,00 €
Secours Populaire	200,00 €
Secours Catholique	200,00 €
ADMR	100,00 €
Association Sang pour sang	250,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 330,00 €

Les 9 membres ont voté : POUR

LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, MADIC Ketty, COUTABLE Odile, JAMIN Joëlle, RICHARD Isabelle, LALOUSE Jean-Claude

La délibération est adoptée par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

La secrétaire
Edith LEVEAU



La Vice-Présidente du CCAS
Eliane ANDRÉ



Affichée le
Mise en ligne le